



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du mercredi 28 avril 2021 à 8h

Centre d'activités Ariane à Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : Claude **COLIN** _ Laurent **DIEZ** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Dominique **GOEPFER** _ Gilles **JEANSON** _ Daniel **LAGRANGE** _ Sandrine **LAMBERT** _ Patrick **POTTS** _ Dominique **RAVEY** _ Richard **RENAUDIN** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Benoît **SKLEPEK** _ Hervé **TILLARD**

Étaient excusé(e)s : Filipe **PINHO** (procuration à Hervé **TILLARD**) _ Pascal **SCHNEIDER** (procuration à Sandrine **LAMBERT**) _ Thierry **WEYER**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	22 avril 2021
<u>Date d'affichage</u> :	4 mai 2021
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	13
<u>Nombre de votants</u> :	15
<u>Secrétaire de séance</u> :	Claude COLIN

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 7 avril 2021

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2021_ 69	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – avril 2021
2021_ 70	Commande publique	Logiciel d'instruction des autorisations d'occupation des sols - Rectificatif
2021_ 71	Finances	Souscription d'une ligne de trésorerie
2021_ 72	Domaine et patrimoine	Annulation exceptionnelle de loyers
2021_ 73	Domaine et patrimoine	Locaux partagés – convention avec la mission locale
2021_ 74	Finances	Port de Neuves-Maisons – demande de subvention
2021_ 75	Finances	Acceptation d'indemnités de sinistres

1. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Claude COLIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 7 avril 2021

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2021_69

Rapporteur :

Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement

Objet :

Habitat - attribution des aides – avril 2021

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aide rénovation thermique

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution des aides validées par la commission habitat lors de sa séance du 12 avril 2021.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les aides conformément au tableau ci-après :

N° dossier	Ressources	NOM Prénom	Nature des travaux	Précisions sur les travaux	Entreprise chargée des travaux	Eligible au FART	Gain énergétique estimé (%)	Montant des devis (€ HT)	Montant travaux subventionnables	Date réservation de prime	Montant de la prime proposée (€)
		Adresse Commune						Montant des devis(€ TTC)			
2021-RT12	DEP	REMY Kénan	chaudière	MPR + CEE	LMC 54110 DOMBASLE SUR MEURTHE	oui	55,00%	5 220,70 €	5 220,70 €	12/04/2021	2 000,00 €
		2 allée Alexis Carrel 54850 MEREVILLE						5 507,84 €			
2021-RT13	TM	CRAVAGEOT Galliane	PAC air/eau + menuiseries	OPAH	Menuiseries : DAVION 54550 SEXEY AUX FORGES	oui	39,00%	24 799,00 €	24 799,00 €	12/04/2021	2 000,00 €
		9 rue du Château 54550 SEXEY AUX FORGES			PAC: BOONE EDDY 54230 CHAIGNY			26 162,00 €			
2021-RT-06	TM	LAROCHE Charlene	Menuiseries + poêle à granulés	OPAH	Menuiseries : FERMOLOR 54270 ESSEY LES NANCY	oui	51,00%	20 346,00 €	18 212,00 €	12/04/2021	2 600,00 €
		34 rue du Château 54850 MESSEIN			Poêle : INVICTA SHOP 54425 PULNOY			21 486,00 €			

DÉLIBÉRATION N° 2021_70

Rapporteur :

Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement

Objet :

Logiciel d'instruction des autorisations d'occupation des sols - Rectificatif

Par délibération n°2021_55 du 7 avril 2021, le bureau communautaire a autorisé le président à signer le marché de fourniture du logiciel d'instruction des autorisations d'occupation des sols d'un montant de 67 816 € HT en tranche ferme et 3 000 € HT en tranche optionnelle.

Une erreur relative au nom du titulaire s'est glissée dans la délibération : il ne s'agit pas de CIRIL GROUPE mais de la société GFI Progiciels dont la dénomination a changé pour devenir INETUM Software France. Il est proposé de corriger cette erreur matérielle.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **rectifie** la délibération n°2021_55 du 7 avril 2021.

- **autorise** le président à signer le marché de fourniture de logiciel d'instruction des autorisations d'occupation des sols avec INETUM Software France pour un montant de 67 816 € HT en tranche ferme et 3 000 € HT en tranche optionnelle.

DÉLIBÉRATION N° 2021_71

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :
Souscription d'une ligne de trésorerie

La CCMM gère depuis plusieurs années 3 lignes de trésorerie de 1 million d'euros chacune qui permettent de fluidifier son exécution budgétaire compte tenu du décalage entre les encaissements des recettes (notamment les subventions) et les décaissements des dépenses.

2 des 3 lignes ont été renouvelées par délibération du 17 mars. Une troisième a été souscrite par délibération du 7 avril. Compte tenu de l'accroissement du besoin en fonds de roulement, il est proposé de souscrire une ligne de trésorerie supplémentaire de 1 000 000 €, auprès du Crédit Agricole.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **décide** de souscrire auprès du Crédit Agricole une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 1.000.000 € et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant maximum : 1 000 000 € :

- Durée : 12 mois
- Type échéance : trimestrielle
- Index : Euribor 3 mois journalier
- Valeur de l'index avril 2021 : -0,46%
- Taux client : 0,33% avec un taux plancher de 0,33%
- Commission d'engagement : 1 000 €

- **autorise** le président à signer le contrat.

DÉLIBÉRATION N° 2021_72

Rapporteur :
Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique et des transports

Objet :
Annulation exceptionnelle de loyers

Pour mémoire, la CCMM a, en date du 3 février 2021, annulé les loyers dus au titre des mois d'avril, mai et juin 2020 d'une entreprise locataire du bâtiment artisanal au Champ le Cerf, qui fait état de grandes difficultés.

Par la même délibération le bureau communautaire avait décidé de suspendre le recouvrement des loyers de ladite entreprise jusqu'à l'autorisation par l'État de la réouverture des restaurants.

A la demande du trésorier, il convient de préciser la délibération n°2021_15 du 3 février 2021 et d'annuler les titres de recette émis antérieurement à cette date.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **annule** les loyers dus au titre des mois novembre et décembre 2020 et janvier et février 2021 par l'entreprise considérée (n°523 du 17/11/2020 (677,67€), n°584 du 01/12/2020 (677,67€), n°5 du 27/01/2021 (677,67€) et n°52 du 10/02/2021 (677,67€)).

- **sursoit** à l'émission des loyers de ladite entreprise jusqu'à l'autorisation par l'État de la réouverture des restaurants.

DÉLIBÉRATION N° 2021_73

Rapporteur :

Marie-Laure SIEGEL - Vice-présidente chargée de l'enfance, de la jeunesse et des sports

Objet :

Locaux partagés – convention avec la mission locale

Opérationnels depuis le mois de janvier dernier, les nouveaux locaux aménagés à la Filature accueillent le CIAS, l'espace emploi mais aussi la mission locale Terres de Lorraine.

Il convient d'actualiser la convention qui lie la CCMM et la mission locale, sur les bases suivantes :

- La mission locale verse un loyer annuel de 8400 € pour une surface de 140 m², montant conforme à la clé de calcul des loyers définie à l'échelle du pays Terres de Lorraine pour les « outils pays ».
- La mission locale rembourse à la CCMM 50% du coût du poste d'agent d'accueil.
- La CCMM refacture à la mission locale un prorata des charges partagées (fluides, téléphonie, copies...).

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **actualise** la convention entre la CCMM et la mission locale selon les modalités décrites ci-dessus.

- **autorise** le président à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION N° 2021_74

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :
Port de Neuves-Maisons – demande de subvention

Comme délibéré par le conseil communautaire en date du 16 juillet 2020, la CCMM va porter une étude sur le renforcement de l'alimentation en eau du port de Neuves-Maisons. En effet, le port présente désormais un important potentiel de développement, mais ses perspectives sont bridées par les limites techniques de son alimentation en eau, susceptibles de gêner l'augmentation du trafic de péniches. D'où la nécessité d'une étude, conduite en partenariat avec VNF, qui complètera les actions déjà menées par le gestionnaire en analysant les possibilités d'optimisation du partage de la ressource, dans une vision globale du système d'alimentation. Les conclusions de l'étude constitueront un outil d'aide à la décision et de programmation pour VNF, l'Etat et les partenaires concernés.

Le bureau est invité à solliciter le soutien de l'Etat au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **sollicite** une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire pour la réalisation d'une étude sur l'alimentation en eau du port de Neuves-Maisons.

- **arrête** comme suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

- Coût estimatif	60 000 € TTC
- Subvention FNADT	36 000 €
- Autofinancement CCMM	24 000 €

DÉLIBÉRATION N° 2021_75

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :
Acceptation d'indemnités de sinistres

Indemnisation sinistre : Vandalisme AQU'AMM – Bris de vitres – Budget principal

L'assureur SMACL indemnise la CCMM à hauteur de 38 932,40 €, suite à des actes de vandalisme ayant entraîné des bris de vitres sur le centre aquatique AQUA'MM. Les indemnités ont été versées par virements en date du 15/03/2021 (31 924,80 €), 28/01/2021 (3 780,40 €) et 15/09/2020 (3 227,20 €).

Il est proposé d'accepter l'indemnisation de 38 932,40 €.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **accepte** l'indemnisation du sinistre par SMACL à hauteur de 38 932,40 €.
- **autorise** le président à émettre les titres de recette en conséquence.

Le secrétaire,

Claude COLIN



Le président,
Pour le président,
Le 1^{er} vice-président,

Hervé TILLARD

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2021_ 69	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – avril 2021
2021_ 70	Commande publique	Logiciel d'instruction des autorisations d'occupation des sols - Rectificatif
2021_ 71	Finances	Souscription d'une ligne de trésorerie
2021_ 72	Domaine et patrimoine	Annulation exceptionnelle de loyers
2021_ 73	Domaine et patrimoine	Locaux partagés – convention avec la mission locale
2021_ 74	Finances	Port de Neuves-Maisons – demande de subvention
2021_ 75	Finances	Acceptation d'indemnités de sinistres

Signatures

Claude COLIN		Patrick POTTS	
Laurent DIEZ		Dominique RAVEY	
Jean-Luc FONTAINE		Richard RENAUDIN	
Dominique GOEPFER		Pascal SCHNEIDER	Procuration à Sandrine LAMBERT
Gilles JEANSON		Marie-Laure SIEGEL	
Daniel LAGRANGE		Benoit SKLEPEK	
Sandrine LAMBERT		Hervé TILLARD	
Filipe PINHO	Procuration à Hervé TILLARD	Thierry WEYER	Excusé